

Mairie de DARNETS



Bulletin Municipal n°16 Mars 2006



***N'oubliez pas de renseigner le questionnaire « Transport à la carte » en dernière page.
Vu l'état de nos routes en certaines périodes***

Mairie

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :
mairiededarnets@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.darnets.correze.net>

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h
de 13h40 à 17 h

M. le Maire Philippe Rossignol

Tél. : 05 55 93 22 60
06 08 83 44 10

Fax : 05 55 93 91 48

Mail: hilaire.rossignol@wanadoo.fr

Sommaire

Démographie
Notre commune
L'école
Travaux
Eau
Du côté du CLSH
Les associations
La Communauté de Communes
Le PNR
Enquête « Transport à la carte »
SIRTOM

DEMOGRAPHIE

Décès

M. Jacques BAUDEMONT le 03 décembre 2005

M. André BORDES le 06 décembre 2005

Mme Lucie DEMICHEL le 26 janvier 2006

Naissance

De Jonathan le 05 février 2006 chez Mlle Alexandra MERRY et M. Bertrand BEYNE

Départ M. Mme VERGNE

Nous reproduisons ci-dessous le courrier que nous ont adressé, avant leur départ, M. et Mme VERGNE à l'attention des habitants de la commune.

Aux « Darnetziens »

Robert Vergne et son épouse ont quitté « Le Ferrier », Darnets et de ce fait la Corrèze, emportant avec eux de bons souvenirs, espérant aussi en avoir laissé.

Ils n'ont pu saluer tous les « Darnetziens » avant leur départ précipité Ils s'en excusent mais ne les oubliez pas.

Ils souhaitent à tous une excellente fin d'année et leur présentent leurs meilleurs vœux pour celle qui arrive.

Avec leurs meilleurs souvenirs.

R. et M. VERGNE

NOTRE COMMUNE

✓ Contrat d'assurance pour le personnel

Deux propositions, reçues en Mairie, ont été examinées. La SMACL soumettait une proposition s'élevant à 4,91% de la masse salariale et la CNP à 6,60% pour les mêmes éléments pris en considération.

La décision est de souscrire cette assurance pour le personnel auprès des Services de la SMACL au taux de 4,91%. Merci à Monsieur FREMENT, pour son aide et ses conseils.

✓ Augmentation du prix du repas de cantine adulte

Par délibération le Conseil Municipal, en date du 23 septembre 2005, avait décidé d'augmenter le prix du repas des enfants de 0,05 € en le fixant à 2,60 € et ce, à compter de la rentrée scolaire 2005-2006.

Le même taux d'augmentation s'applique pour le repas adulte qui passe à 5,10 € à compter du 1^{er} janvier 2006.

✓ **Matériel informatique**

Les arrêtés de subvention au taux de 50% sont parvenus en Mairie, à savoir :

Une subvention d'un montant de 1 974,92 Euros (dépense subventionnable de 3 949,83 Euros H.T) pour le matériel destiné la Mairie

Une subvention d'un montant 545,98 Euros (dépense subventionnable de 1 091,95 Euros H.T.) pour celui destiné à l'école.

Les unités centrales ont été choisies chez « Cedric Informatique » un fournisseur d'Ussel (Mairie 3746 € Ecole 1342 €)

L' imprimante- fax a été choisie chez un fournisseur d'EGLETONS « Technic-Média » (1342 €)

Le matériel a été livré et est installé.

✓ **Acquisition d'un logiciel pour le cadastre communal**

Plusieurs devis sont parvenus en Mairie et le plus intéressant est celui proposé par le Syndicat mixte A.GE.D.I. de NAUCELLE dans le Cantal.

Le coût du logiciel CAD-COM s'élève à 229 Euros H.T. auxquels il faut d'ajouter les droits d'entrée d'un montant de 50 Euros H.T.

Par la suite, une contribution CAD-COM d'un montant de 77 Euros H.T. sera demandée, chaque année, à la Commune de DARNETS.

✓ **Participation à la réédition d'une plaque touristique**

En attendant d'officialiser la démarche de Pays d'Art et d'Histoire, portée par la Communauté de Communes, l'Office de

Tourisme d'EGLETONS continue à assurer les missions de promotion touristique.

Une plaque touristique sur EGLETONS et les communes avoisinantes sera rééditée et Madame le Maire d'EGLETONS sollicite une « modeste » participation financière de ces communes.

Le Conseil municipal accepte le principe de participation financière à la réédition d'une plaque touristique par l'Office de Tourisme d'EGLETONS et décide que la participation financière de la Commune de DARNETS s'élèvera à 40 Euros.

✓ **Photos aériennes de la Commune**

Considérant le coût particulièrement élevé de chaque photo Le projet d'acquisition de photos aériennes de la Commune est remis à plus tard.

✓ **E.A.T.P.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter quelques 4 000 m² autour de la grange que la Commune de DARNETS se propose d'acquérir auprès de l'E.A.T.P.

Une lettre a été adressée dès la rentrée de janvier avec une proposition de prix s'élevant à 15 000 € (la grange et le terrain) à la direction d'Egletons.

Nous venons de recevoir en retour une réponse positive à notre proposition. (Accord pour vente).

✓ **Mise en service de l'ADSL**

L' ADSL devrait être disponible sur la commune le 05 mai 2006. Pour savoir si votre ligne est éligible un test gratuit est proposé sur le site :

<http://www.ariase.com/>

L' ECOLE

✓ **Participation voyage de l'école de SOUDEILLES**

La participation financière de la Commune au voyage de l'école de SOUDEILLES (du 28 janvier au 04 février 2006 au chalet des Aiguilles à CHAMONIX) s'élève à 752 € pour les quatre enfants de DARNETS scolarisés à SOUDEILLES.

Le voyage de l'école de DARNETS est, quant à lui prévu du 27 mai au 8 juin 2006 à l'île d'Oléron.

✓ **Dématérialisation des actes administratifs**

Dans le cadre de la mise en place du plan ACT relatif à la dématérialisation des actes administratifs, la Commune de DARNETS s'était portée volontaire pour être l'une des communes pilotes en Haute-Corrèze.

Il convient à présent de confirmer l'engagement de la Commune pour pouvoir établir par la suite, une convention avec les Services de la Sous-Préfecture et de la Préfecture de la Corrèze.

Cette convention définira la catégorie des actes qui seront concernés, les modalités de formation de la personne chargée de ce travail et la date de la mise en service du système.

EAU

✓ **Rapport sur l'eau**

17 414 m³ d'eau ont été vendus en 2005, soit une diminution de 91 m³ par rapport à 2004 et 7 compteurs ont été posés.

La qualité de l'eau est relativement bonne avec, toutefois, un PH trop faible.

✓ **Purges**

Pour assurer un service de qualité, il sera effectué des purges des conduites d'eau deux fois par an pour chaque secteur (voir le calendrier en fin de bulletin).

De plus nous installerons des purges en fin de circuit : à Veillac et à Minchamps. Cela peut provoquer quelques perturbations. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Darnets

Bulletin Municipal n°16, février 2006

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

IPNS

ISSN : Demande en cours

TRAVAUX

✓ *Travaux de mise en sécurité du château d'eau*

Deux entreprises ont été consultées, VERTICAL et G2C.

Une très sensible majoration de quelques 15 000 € est à noter par rapport au devis initial, adressé en 2004.

Les travaux à réaliser sont les suivants : l'étanchéité de la coupole, l'intérieur de la cuve, la reprise de l'ensemble des fissures et le ravalement extérieur du château d'eau.

A cela, il convient d'ajouter la mise en place d'un garde-corps pour environ 2 500 €, la location d'un groupe électrogène et la mise en place d'un échafaudage pour 5 000 € et la pose de résine sur le plafond pour 2 000 €.

Une comparaison est alors faite avec le devis fourni par le Cabinet G2C, dont le montant HT est supérieur de 2 000 € à celui de VERTICAL.

Un rendez-vous a été pris le 30 novembre dernier pour discuter avec la personne responsable du Cabinet VERTICAL.

En effet, le devis initial s'élevait à 35 000 € T.T.C. Un rabais de 8 000 € a été consenti sur le devis de 50847 € T.T.C.

L'Assemblée décide de choisir VERTICAL, les travaux devraient débuter en septembre 2006.

Coût des travaux donc : 42515 € H.T
Montant de la subvention : 13890 €.

✓ *Aménagement en traversée du Bourg*

Notre demande de subvention pour l'aménagement de la route départementale n° 119 en traversée de **DARNETS** au droit du lotissement du Bourg a été acceptée.

Dépense subventionnée : 41 435 €

Taux de subvention Conseil Général : 35%

Montant de la subvention attribuée : 14502€

✓ *Programme d'actions dans la forêt communale pour l'année 2006*

1^{ère} éclaircie de Douglas

- 4 ha 30 Parcelle 2 (Puy de la Garde)
- 5 ha 35 Parcelle 3a (Bois de Beyne)
- 0 ha 60 Parcelle 4p (Las Vergnas)

Recette des coupes estimée à 220 mètres cubes, soit 2200 € (prix unitaire 10 €).

Ces coupes, de simples éclaircies sont proposées au titre de la récolte de produits bois dans le cadre d'une bonne gestion sylvicole, mais en tenant aussi compte des prescriptions paysagères et autres éléments sensibles (habitations riveraines, chemins de randonnée...).

Entretien de peuplement

- Nettoiement et dépressage en plein peuplement (Vocation paysagère et touristique)

Localisation : Las Vergnas

- Nettoiement et dépressage de plantation de résineux.

Localisation : Pont de Beyne, Bois de Beyne

Total opération estimé à :
3.395,00 €

- Fourniture et pose de guidons de limites par l'ONF

Localisation à titre indicatif Pont de Beyne, Puy de la Garde, Bois de Beyne, Las Vergnas.

Total opération estimé à :
2.000,00 €

Total hors taxes du programme d'actions estimé à
5.395,00 €

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'aménagement forestier qui couvre la période 2003...2017 proposé par l'ONF et approuvé par le Conseil Municipal.

Pour indication, les prochaines coupes auront lieu en 2013 et estimées à 930 mètres cubes à 18 € prix unitaire, soit 16 740 € de recettes.

✓ **Contrat départemental de développement local (CDDL)**

Dossiers CDDL :

Des fonds demeurent disponibles dans le cadre du **CDDL**, M. PEROL, Conseiller Général, nous a demandé d'établir des dossiers de projets à venir.

Quatre dossiers ont été déposés , nous sommes en attente d'une réponse avant d'engager une quelconque action, c'est pourquoi nous ne donnons aucun chiffre pour l'instant.

1 - Création d'un verger autour de l'église.

2 - Mise en lumière de certains bâtiments de la commune (église, croix...).

3 - Végétalisation du cimetière – récupération des tombes.

4 - Aménagement terrain PREVOT à la Planche (Las Vergnas).

✓ **Réseau structurant**

Il s'agit d'un réseau routier choisi par le Services du Conseil Général pour sortir les bois.

Les routes départementales 103 et 119 sont désignées. Viennent ensuite la voie communale n°2 (partie refaite), la voie communale n°2 vers le massif forestier Génestine, la route de la Planche, la voie communale vers Prailoux et la voie communale n° 4 (du Bourg vers la route départementale 103).

C'est sur le choix de cette dernière portion que nous sommes en désaccord car cela impliquerait le fait que les camions passent en centre Bourg et tout près de l'église.

DU CÔTÉ DU CLSH

✓ **36 enfants** ont fréquenté le centre de Darnets au cours de l'été 2005 et ont pu participer aux activités proposées (Cinéma, photo, baignade...)



Ça penche pas un peu ?

✓ **Une exposition** a été organisée au cinéma d'Egletons le dimanche 19 février avant la projection du film.

La salle était trop petite pour accueillir tous les spectateurs, enfants, parents, voisins. Vivement l'été prochain pour la suite des aventures des héros de ce film « GÉNIAL ». C'est le mot qui était sur toutes les lèvres après la projection. Bravo à tous et à toutes.

✓ **15 enfants** ont réalisé un film de fiction sur le thème des cabanes avec l'association « Les films de l'éléphant ».



Qui a éteint la lumière ?



On a fait un carton !!

LES ASSOCIATIONS



Club des aînés « La Darnetzienne »

Le 07 décembre 2005 48 adhérents se sont réunis pour le traditionnel repas de Noël à l'Auberge du Presbytère, un très bon repas servi par Anouk et Pascal, ce fut une belle journée.

Le 11 janvier 2006 : Assemblée générale de l'association, 39 adhérents étaient présents.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont satisfaisants. M.VERNET a été élu secrétaire, il aura M.VINATIER comme adjoint.

Ce fut une agréable après-midi avec dégustation de galettes et brioches accompagnées de cidre, café, thé....et.....beaucoup de rois et de reines.

L'après-midi « crêpes » a eu lieu le 08 février 2006. L'après-midi commença par un mini loto ensuite nous avons apprécié les crêpes préparées par les cordons bleus du club accompagnées de cidre, café thé. Tout le monde est rentré chez soi ravi de son après-midi.

Le super loto aura lieu le 26 février 2006 avec de très beaux lots à gagner. Venez nombreux.

Le voyage de juin est prévu au port de La Rochelle.

PS : En réponse au Bulletin n° 15 d'octobre 2005.

Pour le saut à l'élastique nous attendons toujours la subvention pour concrétiser le projet. Ne pouvant retourner à Millau, une visite au Pont de la Violette suffira.

La Présidente

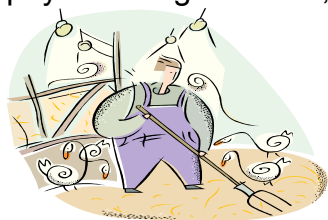
Mme VEYSSADE.

➤ La poule aux gibiers de la Société de Chasse de DARNETS aura lieu le 5 mars.

➤ A ce jour, il a été prélevé un cerf de 12 cors abattu par monsieur J.P. LACOSTE d'un coup de fusil magistral.

➤ Afin de réguler les renards, il sera procédé à un week-end de déterrages en présence d'une équipe de spécialistes. Toutes les personnes portées de bonne volonté et sachant manier pelles et pioches seront les bienvenues.

➤ Sanglier : Vu les dégâts et les sommes à payer aux agriculteurs,



une équipe de chasseurs aux chiens courants est venue nous prêter main forte afin de décantonner un troupeau se trouvant au bord de la RN 89 et en limite avec SOUDEILLES.



➤ Le printemps approche. Cela va être le moment de penser aux cultures à gibiers

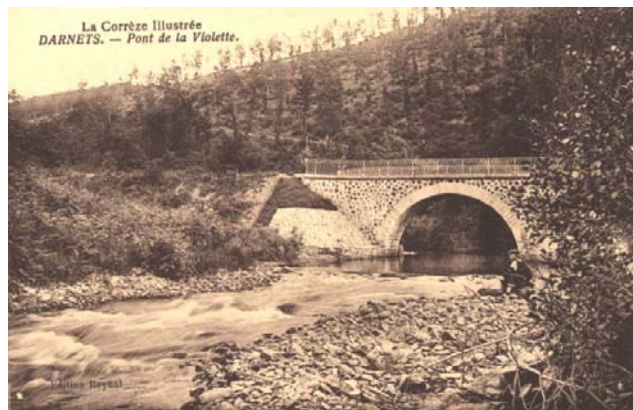
Christian GRANDEAU

NDLR

Suite à des problèmes d'imprimante, nous ne sommes pas en mesure de publier le bulletin en février comme nous l'aurions souhaité.

Le super loto a donc eu lieu le 26 février sans que nous puissions l'annoncer .

Pour ce qui est du saut à l'élastique nous partons en reconnaissance dès que la météo le permet et si nous croisons un renard.....



Bien sûr Mme la Présidente saute en premier suivie par M.le Maire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

✓ **Plan de Développement Forestier**

Dans le cadre du "Contrat de Pays d'Egletons" il est prévu l'engagement d'un Plan de Développement Forestier. Notre Communauté de Communes s'est positionnée auprès du CRPF (Centre Régional de Propriété Forestière).

✓ **Parc Naturel Régional**

Une convention générale définissant les rôles entre PAYS et PNR pour les quatre communes situées sur les deux périmètres: Darnets, Péret Bel Air, Saint Yrieix le Déjalat et Soudeilles est en préparation.

✓ **Habitat**

La Convention O.P.A.H. Peut être signée puisque la Commune de Lafage sur Sombre a pris la délibération confirmant son engagement dans l'O.P.A.H. du Pays

d'Egletons, tout comme les autres communes indépendantes (Marcillac la Croisille, La Chapelle Spinasse, Lavai Sur Luzège).

✓ **Programme de la Cellule Opération Rivières**

Programme de travaux 2006

Restauration des boisements des berges de :

- La Luzège (12 km)
- Le vasséjoux (12 km)
- Le ruisseau de « La femme morte » (5,4 km)
- Le Gagnoux (11,5 km)

Coût H.T 103000 € Subventionables à hauteur de 80% (Département, Europe, Agence de l'Eau Adour Luzège Garonne, Conseil Régional)

✓ **Zone de la Grésouillère Pré-étude d'aménagement**

Une pré étude d'aménagement de cette zone sera réalisée dans le cadre du

« futur ? » raccordement de la rocade sud d'Egletons à la zone de la Grésoulière.

✓ **Convention réseau de Chaleur**

Un projet de convention a été présenté par la Société EBENE relative à notre futur abonnement au réseau de chaleur d'Egletons pour la maison de l'enfant, avec un coût annuel prévisionnel de 4 790 € H.T.

✓ **Centre aquarécréatif d'Egletons**

La proposition du bureau d'étude BEHI retenu par la Commission d'Appel d'Offre pour la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage pour la partie "Haute Qualité Environnementale" comprend une tranche ferme, complémentaire à l'étude de programmation en cours par I.P.K., pour un montant de 6 680 euros H.T et une tranche conditionnelle pour un montant de 49 800 € H.T. qui s'appliquera lors de la réalisation de l'ouvrage si le Conseil décide d'engager les travaux.

L'objectif d'une étude de faisabilité est d'estimer la pertinence du projet, d'en connaître les caractéristiques techniques et d'en déterminer les coûts en investissement, en fonctionnement et en plan de financements.

Ces premières conclusions ont conduit le Conseil à poursuivre la recherche des éléments de décision.

L'étude de programmation, maintenant en cours définira le cahier des charges définitif, affinera le montant des investissements et actualisera les coûts de fonctionnement et les plans de financement.

Le programme prévoit la construction d'un bâtiment de 2400 m² et l'aménagement de 2800 m² autour.

Le bâtiment serait construit en contrebas de l'Espace Ventadour à Egletons

Le coût de l'opération s'élèverait à 5,16 M€ (coût de fonctionnement annuel de 204 000€).

| | Zones | Surfaces | Observations |
|--------------------|-----------------------------|---------------------|--|
| Espaces couverts | accueil, administration, | 183 m ² | |
| | vestiaires | 254 m ² | individuels et groupes |
| | bassin sportif | 375 m ² | bassin rectangulaire, 15x25 m, 6 couloirs, profondeur croissante à 0,80 à 2,00 m |
| | bassin ludique | 50 m ² | bassin de forme ludique, profondeur croissante à 0 à 0.40 m |
| | plage intérieure et gradins | 524 m ² | |
| | forme et détente | 280 m ² | dont salle de gym de 1 50 m ² |
| | annexes et techniques | 308 m ² | |
| Espaces extérieurs | activités et agrément | 2500 m ² | dont plage avec jeux d'eau |
| | accès et parking | 300 m ² | Utilisation des parkings de l'Espace Ventadour |

PARC NATUREL REGIONAL

✓ **Rapport ORAC Millevaches - engagement des actions**

L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) est identifiée au contrat de parc.

Suite à un « diagnostic » (étude pré-opérationnelle) établi par la Chambre Régionale des Métiers, les actions ont été validées par le comité de pilotage et le bureau et les financements doivent être désormais mobilisés définitivement.

Les actions sont les suivantes :

AXE 1 :

Structurer le territoire en redynamisant l'artisanat, le commerce, les services dans les pôles structurants et les pôles secondaires prévoyant :

- le soutien aux investissements matériels, immatériels et immobiliers
- de renforcer l'appui à la transmission reprise
- de soutenir les tournées et les livraisons à domicile
- de répertorier l'ensemble des activités de restauration présentes sur le territoire
- le soutien à des unions locales de commerçants et d'artisans

AXE 2 :

Soutenir les actions et les projets qui concourent aux objectifs de développement du PNR prévoyant :

- de soutenir la création d'entreprises nouvelles sur le PNR à partir des outils et initiatives existants
- d'enrichir l'offre touristique du PNR par la promotion d'un tourisme de découverte d'activités économiques
- de soutenir la mise à niveau et la modernisation des équipements hôteliers et de restauration
- de soutenir la création et la valorisation de produits portant la signature Millevaches l'appui à la relance et à la dynamisation des marchés locaux
- le soutien à la mobilité des apprentis.

✓ **Actions d'éducation à l'environnement**

Un programme d'actions d'éducation à l'environnement est prévu au contrat de Parc.

Une première phase de ces action a été mise en place dès 2005 avec la publication d'un « carnet de sorties découvertes du patrimoine » (coût total : 9.195 €).

Il est proposé de solliciter le solde des inscriptions prévues au contrat de parc afin de poursuivre la réalisation du programme de mise en œuvre effective de cette action d'éducation à l'environnement en direction de jeunes publics.

Le coût global de ces opérations est estimé à 60.800 € (soit le solde du montant global prévu au contrat de

Les financements prévus au contrat, sont les suivants :

Ces actions peuvent être financées à 100% au titre du décret 2000-1241 du 11-12-2001)

| Nature des Dépenses | Montant en euros | Financements | Montant en euros |
|---------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|
| Actions d'éducation à l'environnement | 60.800 € | Etat (25%) | 15.200 € |
| | | Région (35%) | 21.280 € |
| | | Europe (Feoga) - 40% | 24.320 € |
| TOTAL | 60.800 € | | 60.800 € |

✓ **Pose de panneaux de signalisation**

La réalisation d'une étude relative à un « programme de signalisation » figure au contrat de parc à hauteur de 70.000 € bénéficiant des financements suivants :

- Etat (crédits sectoriels) : 35%
- Région : (CPER action 93) : 35%
- PNR : 30%

La réalisation de « 20 panneaux d'entrée de parc » figure aussi au contrat de parc à hauteur de 20.000 € bénéficiant des financements suivants :

- Etat (crédits sectoriels) : 35%
- Région : (CPER action 93) : 25%
- Départements : 20%
- PNR : 20%

Lors des réunions du comité de pilotage et de la conférence des partenaires, le principe de modification du financement a été admis afin de :

- Prévoir des investissements (achat de panneaux) limiter l'étude à 65.000 €
- Prévoir une étude pour le solde des financements Une demande a été faite en ce sens auprès de la commission mixte.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour :

- La fourniture de 2 panneaux par commune (indiquant l'appartenance de la commune au PNR)
- La fourniture et la pose de panneaux d'entrée de parc Le coût global de l'opération ne pourra excéder 65.000 €

✓ **Contrat de Parc - Demande d'aides programme « agri-environnemental »**

Un programme local agri-environnemental est identifié au contrat de Parc.

Ce programme prévoit :

- Des aides à investissements réalisés par des particuliers (agriculteurs) et allant dans le sens de l'entretien des espaces et de la « reconquête de parcelles » au sein de sites d'intérêt patrimonial majeur
- Une aide à hauteur de 40% destinée au Syndicat Mixte du PNR pour l'animation et la coordination du programme (sur la base de 1/2 temps)

Les montants et financements sollicités sont les suivants :
 Pour les investissements (Maîtres d'ouvrages : propriétaires privés)

| Nature des Dépenses | Montant en euros | Financements | Montant en euros |
|--|------------------|---|------------------|
| Investissement Prestation de réalisation des travaux | 264 700 | Etat (FNADT) | 32 200 |
| | | UE (FEOGA-G) mesures 5.3 1 | 105 000 |
| | | Conseil régional, CPER Action 93 | 67500 |
| Pour l'animation (Maître d'ouvrage : PNR) | | | |
| Fonctionnement Animation, coordination et suivi du Parc | 40 232 | UE (FEOGA-G), mesures 5.3 1 | 16 092 |
| | | Maître d'ouvrage : Syndicat de gestion PNR (part autofinancement) | 24 140 |
| TOTAL | 40 232 | | 40 232 |

✓ **Pôle territorial d'accueil**

L'animation d'un pôle territorial d'accueil est une opération inscrite au contrat de parc.

Cette mission s'inscrit dans le dispositif global d'accueil du territoire du PNR en partenariat avec les pôles existants.

Les financements prévus au contrat, sur la base de 2 années, sont les suivants :

| Dépense | Montant | Recettes | Montant |
|---|----------|-----------------------|----------|
| Animation d'un pôle local d'accueil territorial | 80 460 € | Etat (25%) | 20115 € |
| | | Région (25%) | 20115 € |
| | | Europe (Leader) - 30% | 24 138 € |
| | | Autofinancement PNR | 16 092 € |
| TOTAL | 80 460 € | | 80 460 € |

✓ **Documents de promotion touristique**

La réalisation de topo-guides est prévue au contrat de parc
Il s'agit de promouvoir l'offre de randonnée à travers des documents présentant des itinéraires de randonnées pédestres. Les

itinéraires proposés de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire doivent répondre à des critères qualitatifs mettant en valeur le patrimoine naturel mais aussi culturel, architectural. Le coût global de cette opération est estimé à 45.000 €.

Les financements prévus au contrat, sont les suivants :

| Dépense | Montant | Recettes | Montant |
|----------------------------|----------|---------------------------|-----------|
| Réalisation de topo-guides | 45.000 € | Etat (35%) | 1 5.750 € |
| | | Région (35%) | 1 5.750 € |
| | | Autofinancement PNR (30%) | 13 500 € |
| TOTAL | 45.000 € | | 45.000 € |

Calendrier 2006 des purges des conduites d'eau Commune de Darnets

| Dates | Lieux | heures |
|------------|--|------------|
| 07-mars-06 | Le Bourneix, La Gayée, le Maleyre, Le Montusclat, Espagne, Genestine | Après-midi |
| 14-mars-06 | Le Lieuteret, La Bardèche, La Reine, Monplaisir | Après midi |
| 21-mars-06 | Le Mas, Veuillac, Crespel, Font-peyre, Le Peuch, Le Fouilloux | Après midi |
| 28-mars-06 | La Barrière, le Siriex, Fontmartin | Après midi |
| 03-oct-06 | Le Bourneix, La Gayée, Le Maleyre, Le Montusclat, Espagne, Genestine | Après-midi |
| 10-oct-06 | Le Lieuteret, La Bardèche, la Reine, Monplaisir | Après-midi |
| 17-oct-06 | Le Mas, Veuillac, Crespel, Font-peyre, Le Peuch, Fouilloux | Après-midi |
| 24-oct-06 | La Barrière, Le Siriex, Fontmartin | Après-midi |

ENQUÊTE TRANSPORT "A LA DEMANDE"

Canton de Meymac Syndicat du Pays de Meymac

COMMUNE :

Si un "transport à la demande" vous était proposé, l'utiliserez-vous :

OUI NON

Si OUI, pour quels déplacements ?:

- médical, courses, visites, loisirs,

- vers quelles destinations

- quels jours (du lundi au samedi, ou n'importe quel jour)
.....

- quels horaires : matin après-midi indifférent

- à quelle fréquence : tous les jours 1 à 2 fois par semaine

 fois par mois fois par an

- d'autres personnes seraient-elles intéressées, dans votre foyer : OUI NON

Si OUI, combien de personnes

Trouvez-vous cette initiative : intéressante utile sans intérêt

Pourquoi ?

Toutes vos remarques seront précieuses afin de nous guider dans nos efforts pour vous rendre service.

Merci d'avoir accordé quelques minutes à ce questionnaire.

A envoyer ou à déposer au : Syndicat du Pays de Meymac

Maison "Millevaches" 20, place des Porrots 19250 MEYMAC

Ou à la Mairie qui transmettra. (Le document est à votre disposition en Mairie)

SIRTOM

COLLECTE SELECTIVE en PORTE à PORTE DARNETS

La collecte des **sacs jaunes** s'effectue tous les 15 jours.

Sortez bien votre sac la veille au soir

Lundis

**9/07 - 23/01 - 6/02 - 20/02 6/03 - 20/03 - 3/04 - 17/04 15/05 - 29/05 - 12/06 -
26/06 10/07 - 24/07 - 7/08 - 21/08 4/09 - 18/09 - 2/10 - 16/10 - 30/10 13/11 -
27/11 - 11/12 - 25/12**

DECHETS ENCOMBRANTS

Dans toute la commune, les encombrants sont enlevés gratuitement TOUS LES 3^{ème} jeudi du MOIS en prenant rendez-vous au 05 55 93 00 93.

Avant de sortir vos déchets encombrants, renseignez-vous !

- déposer la veille de la collecte les encombrants signalés au SIRTOM en bordure de la voie publique, devant votre domicile
- séparer les déchets par type afin de permettre une collecte séparative et de favoriser ainsi le recyclage

Pour permettre un meilleur service en répondant à la demande des personnes qui ont pris rendez-vous, SEULS LES ENCOMBRANTS SIGNALES PAR TELEPHONE SERONT ENLEVES.

En respectant les modalités de la collecte :

- Vous favorisez le recyclage,
- Vous maintenez la propreté de nos campagnes,
- Vous permettez la maîtrise des coûts de traitement de vos déchets.

Entrent dans la catégorie « encombrants »

- Matelas, sommiers, canapés, fauteuils

- Ferrailles, chaudières, chauffe-eau, radiateurs, tondeuses, vélos, cyclomoteurs
- Electroménagers : cuisinières, TV, machines à laver

DECHETS REFUSES

- Pneus, gravats, déchets verts, cartons.